



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 33394

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan demande à M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, de bien vouloir lui indiquer la suite qu'il entend réserver, dans le cadre du prochain budget de la nation, aux revendications des anciens combattants d'Afrique du Nord en ce qui concerne la prise en compte effective des psychotraumatismes de guerre, la révision du système de calcul du rapport constant par la prise en compte de toutes les primes servies à la fonction publique et enfin la remise au même niveau de toutes les pensions des plus grands invalides de guerre.

Texte de la réponse

Les différents points évoqués par l'honorable parlementaire font l'objet des précisions suivantes : 1/ L'indemnisation des séquelles des psychotraumatismes de guerre est prévue dans le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. Un groupe de réflexion paritaire a été institué pour examiner les difficultés particulières que pose l'application des règles du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre à ces maladies. 2/ Une proposition de simplification du mode de calcul du rapport constant a été faite aux associations d'anciens combattants. Celles-ci réfléchissent afin d'arrêter leur position. La question des primes a été, d'un commun accord, laissée en dehors du champ de la négociation sur la simplification. 3/ La mesure du « gel » des pensions supérieures à 360 000 F décidée en 1991 puis supprimée en 1995 a eu pour effet de créer un écart d'environ 7 % entre ces pensions et celles qui n'ont pas été impliquées. La résorption de cet écart coûterait 82 MF. Le Gouvernement prendra position à l'égard d'amendements parlementaires visant à le résorber sur plusieurs années et qui ont été déposés dans le cadre de l'examen du projet du budget pour 2000.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33394

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4483

Réponse publiée le : 22 novembre 1999, page 6695